

FDS

Feuille de données de sécurité

Dernière modification :

N° interne

Remplace la date :

DeLaval surface coating TRANSPARENT comp B

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE L'ENTREPRISE

NOM COMMERCIAL DeLaval surface coating TRANSPARENT comp B

Producteur/importateur	Hesselberg Bygg
Adresse	Værftsgt. 7
Code postal	Postboks 1023 Jeløy, 1510 Moss
Pays	Norvège
Téléphone	+ 47 69 27 30 00
Fax	+ 47 69 27 46 30
Contact	Lars Evensen
Téléphone d'urgence	NO: + 47 22 59 13 00 CH: 01 251 51 51 or 145 FR: +33 130 81 80 35

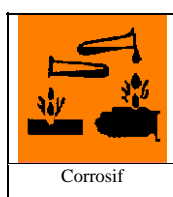
Fournisseur	DeLaval International AB
Adresse	Box 39
Code postal	SE-147 21 Tumba
Pays	SUÈDE
Téléphone	+ 46 8 530 66000

2. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Non	Nom de l'ingrédient	N° EC	N° CAS	Concent. (% poids)	Classification
1	Alcool benzylique	202-859-9	100-51-6	30-60	Xn,20/22
2	Isophorondiamine (IPD)		2855-13-2	30-60	C0,21/22-34-43-52/53
3	1,3 Cyclohexane diméthaneamine		2579-20-6	1-15	C,22-34-43

Légende : T+=très toxique, T=toxique, C=corrosif, Xn=dangereux, Xi=irritant, E=explosif, O=oxydant, F+=extrêmement inflammable, F=très inflammable, N=dangereux pour l'environnement

3. IDENTIFICATION DES DANGERS



SANTÉ

Provoque des brûlures. Inhalation, contact de la peau et ingestion dangereux. Peut provoquer une sensibilisation par contact avec la peau.

ENVIRONNEMENT

Dangereux pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

FDS

Feuille de données de sécurité

Dernière modification :

N° interne

Remplace la date :

DeLaval surface coating TRANSPARENT comp B

4. MESURES DE PREMIER SECOURS

INHALATION

Air frais. Consulter un médecin si nécessaire.

CONTACT AVEC LA PEAU

Laver par précaution avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

CONTACT OCULAIRE

Laver abondamment avec de l'eau (paupières ouvertes) pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin en urgence

INGESTION

Consulter un médecin en urgence Donner à boire de l'eau ou du l'eau, de préférence avec du charbon actif. Si une personne vomit couchée sur le dos, la placer en position stable sur le côté. **NE PAS FAIRE VOMIR !**

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

AGENT D'EXTINCTION

Eau pulvérisée. Dioxyde de carbone (CO₂). Mousse. Poudre chimique.

AGENTS D'EXTINCTION INAPPROPRIÉS

Ne pas utiliser un jet d'eau.

DANGERS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION

La combustion génère des oxydes d'azote toxiques (NO_x).

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION POUR LES POMPIERS

Général : Évacuer toutes les personnes, utiliser un équipement de protection pour la lutte contre l'incendie. Utiliser un appareil respiratoire autonome si le produit est impliquée dans un incendie.

6. MESURES DE PROTECTION CONTRE LES ACCIDENTS

PRÉCAUTIONS PERSONNELLES

Éloigner de toute source d'inflammation – Interdiction de fumer. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer la poussière.

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

Empêcher la pénétration du produit dans les égouts. Ne pas contaminer les eaux de surface. Éviter la pénétration dans le sous-sol.

MÉTHODES DE NETTOYAGE

Nettoyer tout déversement avec des matériaux absorbants et/ou des équipements mécaniques et les éliminer conformément à la section 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

CONSEIL DE MANIPULATION

Assurer un renouvellement de l'air suffisant et/ou une ventilation forcée dans les ateliers. Éviter la formation d'aérosol. Assurer une ventilation appropriée. Ouvrir et manipuler le conteneur avec soin.

STOCKAGE

Éloigner de toute source d'inflammation – Interdiction de fumer. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Stocker à température ambiante dans le conteneur d'origine.

8. CONTRÔLE D'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

CONTRÔLE D'EXPOSITION

Éloigner de toute source d'inflammation – Interdiction de fumer. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

PROTECTION RESPIRATOIRE

Si la ventilation n'est pas suffisant, utiliser : un appareil de protection respiratoire.

PROTECTION OCULAIRE

Porter des lunettes approuvées ou une protection du visage.

PROTECTION DES MAINS

Gants en caoutchouc ou en plastique.

:

:

FDS

Feuille de données de sécurité

Dernière modification :

N° interne

Remplace la date :

DeLaval surface coating TRANSPARENT comp B

VÊTEMENT DE PROTECTION

Porter un vêtement de protection.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique :	liquide.		
Couleur :	transparent.		
Odeur :	ammoniaquée.		
Solubilité :			
Point/plage de fusion :		Temp. d'inflammation :	
Tension de vapeur :		Densité :	ca. 1,0 g/cm ³
Temp. de décomposition :	> 96 °C	Solubilité dans l'eau :	limitée
pH en solution :		Point/plage d'ébullition :	> 150 °C
Point éclair :	> 120 °C	pH concentré :	Ca 11
Poids molaire :		Viscosité :	

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

MATÉRIAUX À ÉVITER

Éviter tout contact avec des acides forts et des bases fortes. Éviter tout contact avec des oxydants forts.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX

Oxydes de carbone. Oxydes d'azote (NOx). Les produits de combustion dégagent une odeur nauséabonde et des fumées toxiques.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité orale aiguë	LD50 (rat)	environ 1500 mg/kg
Toxicité orale aiguë		
Toxicité par inhalation		

CONTACT AVEC LA PEAU

Provoque des brûlures.

CONTACT OCULAIRE

Test d'irritation oculaire (lapin) : provoque des brûlures.

SENSIBILISATION

Peut causer une sensibilisation/des effets allergiques aux personnes sensibles.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

AUTRES INFORMATIONS

Éviter toute contamination par ce produit chimique de l'eau, des eaux usées ou du sol.

13. CONSIDÉRATIONS D'ÉLIMINATION

REGLEMENTATION GÉNÉRALE

Doit être incinéré dans une usine d'incinération appropriée, agréée par l'autorité responsable.

CATÉGORIE DE DÉCHETS

07 02 08 autres résidus de distillation et de réaction.

FDS

Feuille de données de sécurité

Dernière modification :

N° interne

Remplace la date :

DeLaval surface coating TRANSPARENT comp B

14. INFORMATIONS DE TRANSPORT

Classé comme marchandises dangereuses :

Oui

Non

N/A

N° UN : 2735

NOM D'EXPÉDITION CORRECT

AMINES, LIQUIDE, CORROSIF, P.A.S.

ADR/RID

Classe : 8

Groupe d'emballage :

Not Translated :

Id danger :

IMDG

Classe : 8

Groupe d'emballage : III

Sous risque :

EMS : 8-05

Polluant marin :

IATA

Classe : 8

Groupe d'emballage : III

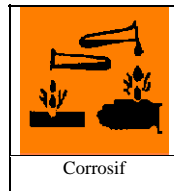
Sous risque :

Étiquette :

AUTRES INFORMATIONS

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Classif.:



Label CE

Oui

Non

Xxxx15-5 N/A

COMPOSITION

Alcool benzylique (30–60), Isophorondiamine (IPD) (30–60), 1,3 Cyclohexane diméthaneamine (1–15).

PHRASES R

Provoque des brûlures.

Inhalation, contact de la peau et ingestion dangereux.

Peut provoquer une sensibilisation par contact avec la peau.

Dangereux pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

FDS

Feuille de données de sécurité

Dernière modification :

N° interne

Remplace la date :

DeLaval surface coating TRANSPARENT comp B

PHRASES S

S-26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. S-36/37/39 Porter un vêtement, des gants de protection et un appareil de protection des yeux/du visage appropriés. S-45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (et lui montrer l'étiquette si possible). S-61 Éviter le déversement dans l'environnement. Se référer aux instructions spéciales/aux feuilles de données de sécurité.

RÉFÉRENCES

Norwegian Labour Inspectorate : Réglementations sur l'étiquetage des dangers (santé, incendie, explosion).

16. AUTRES INFORMATIONS

SOURCES D'INFORMATION :

NOTES DU FOURNISSEUR

Ce document contient des informations importantes pour le stockage, la manutention et l'utilisation correcte du produit. Manipuler et utiliser ce produit conformément aux instructions et aux conseils du fabricant.

LISTE DES PHRASES R ASSOCIÉES

N°	Texte de la phrase R
R20/21/22	Inhalation, contact de la peau et ingestion dangereux.
R34	Provoque des brûlures.
R43	Peut provoquer une sensibilisation par contact avec la peau.
R52/53	Dangereux pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

ÉMIS LE : 03.11.02